

Séance ordinaire du 12 février 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce douzième jour du mois de février deux mille vingt-quatre à dix-sept heures vingt-huit, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu et Michel Patry formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Fleur Paradis et Michel Turner.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2024-00-56

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2024, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Aide financière spéciale postpandémique à 9149-8329 Québec inc.,
financement afférent, entente de visibilité quinquennale à intervenir,
acquisition en propriété superficière des lots 5 717 601 et 6 397 438 du
cadastre du Québec et transaction et quittance à intervenir
Document d'aide à la décision DAJSC-2024-005 »

« Avis de motion et dépôt de projet(s) de règlement

Avis de motion du Règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots
5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec (agrandissement du centre de
congrès et d'expositions de Lévis) et dépôt du projet de règlement
Document d'aide à la décision DAJSC-2024-005 »

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle
le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle
Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey,
Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu et Michel Patry votent en
faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent
contre la proposition.

Le maire déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2024-00-57

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Une question transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière et le maire répond à la question.

CV-2024-00-58

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 22 janvier 2024, tel qu'il est modifié comme suit :

- à la résolution CV-2024-00-19 « Revente du lot 6 544 499 du cadastre du Québec par Développement Boucher Bhérer inc. à Les entrepôts de la rive-sud inc. (rue du Parc-Industriel, secteur Saint-Jean-Chrysostome) » par le remplacement, à l'alinéa, des mots « De revendre le » par les mots « D'autoriser la revente du » ;
- à la résolution CV-2024-00-50 « Adoption du Règlement RV-2023-34-29 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024 » par le remplacement des mots « un document », par les mots « un document intitulé « Budget 2024 et PQI 2024-2028 », comprenant une série de 35 questions » ;
- à la résolution CV-2024-00-51 « Adoption du Règlement RV-2023-34-30 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2024 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile », par l'ajout des noms des membres du conseil de la Ville ayant proposé et appuyé la résolution comme ceci :
« Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-59

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 16 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 janvier 2024 est déposé.

CV-2024-00-60

Politique de reddition de compte de pouvoirs délégués à des fonctionnaires et employées et employés

[Document d'aide à la décision GRE-2024-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-74 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter la politique de reddition de compte de pouvoirs délégués à des fonctionnaires et employées et employés, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2024-003.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-61

Proposition d'amendement à la Politique de reddition de compte de pouvoirs délégués à des fonctionnaires et employées et employés

[Document d'aide à la décision GRE-2024-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

Que le titre de la politique soit révisé afin de pouvoir diviser la reddition de compte de pouvoirs délégués et les autres redditions de compte (exemple du programme quinquennal des immobilisations déjà proposé dans le projet de politique);

Qu'il soit spécifié dans la politique que toutes les redditions de compte se déclinent par des documents écrits;

Que tous les documents de reddition de compte soient déposés par défaut en même temps au conseil de la Ville pour information;

D'ajouter une reddition de compte à chaque projection de revenus et de dépenses (30 avril et 30 septembre) et au dépôt du rapport financier le 31 décembre, sur l'évolution de la dette consolidée et du service de la dette, tel que le stipule la politique actuelle de gestion de la dette de 2015, qui exige une reddition au minimum semestrielle ;

Qu'une révision du programme quinquennal des immobilisations au moment

de ces mêmes projections, soit au 30 avril et 30 septembre et lors du rapport financier du 31 décembre, pour bien suivre l'évolution des projets;

Que les projections du 30 avril soient déposées au conseil de la Ville au même titre que les projections du 30 septembre le sont chaque année;

Qu'une reddition de compte annuelle sur l'état des infrastructures auprès du conseil de la Ville ;

À la demande du membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin, le maire appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition d'amendement.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu et Michel Patry votent contre la proposition d'amendement.

Le maire déclare la proposition d'amendement rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV-2024-00-62

Détermination de la date de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition autorisant la démolition de l'immeuble situé au 450-456, rue Saint-Joseph (lot 3 018 222 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision GRE-2024-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-76 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De fixer au 18 mars 2024, à 17 h, lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville, la date d'audition de la révision de la décision du comité de démolition rendue le 28 novembre 2023 autorisant la demande de démolition de l'immeuble situé au 450-456, rue Saint-Joseph (lot 3 018 222 du cadastre du Québec, secteur Lévis).

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-63

Dépôt du rapport sur la réalisation d'une étude de pré faisabilité sur la création d'une régie intermunicipale de collecte des matières résiduelles

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2023-010](#)

Le rapport sur la réalisation d'une étude de pré faisabilité sur la création d'une

régie intermunicipale de collecte des matières résiduelles, préparé par Argus environnement inc., est déposé à titre d'information.

CV-2024-00-64

Crédits additionnels relativement à des revenus reportés de l'entente de développement culturel 2022-2023

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2024-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-79 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder les crédits additionnels de 61 704 \$ aux sous-projets de dépenses de l'entente de développement culturel 2022-2023, tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-004, ce montant correspondant aux revenus reportés en 2024 de la subvention provenant du ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-65

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-81 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée et selon les modalités de versement, tel qu'il est mentionné en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-003, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-66

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-82 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée, tel qu'il est mentionné en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2024-005, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-67

Affectation de la réserve en assignation temporaire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023

[Document d'aide à la décision FIN-2024-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-83 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'affecter un montant de 243 638 \$, provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision FIN-2024-003.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-68

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190)

[Document d'aide à la décision FIN-2024-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-84 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désigner monsieur Simon Roberge-Vallières à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190), pour un mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-69

Désignation d'un représentant de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986)

[Document d'aide à la décision FIN-2024-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-85 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De désigner monsieur Jean-Marc Bard à titre de représentant de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), pour un mandat de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-70

Entente de proposition de financement pour les contrats de crédit variable à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis

[Document d'aide à la décision FIN-2024-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'entente de proposition de financement pour les contrats de crédit variable à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision FIN-2024-009, et d'autoriser le maire et le directeur des Finances et trésorier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-71

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la subdivision et l'aliénation du lot 2 846 009 du cadastre du Québec (rue des Trembles, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-90 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour la subdivision et l'aliénation du lot 2 846 009 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-72

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins de loisirs hivernaux sur une partie du lot 2 849 274 du cadastre du Québec (chemin Saint-Grégoire, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-91 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit à des fins de loisirs hivernaux sur le lot 3 460 364 et sur une partie du lot 2 849 274 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-73

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et l'aliénation des parties des lots 2 059 324 et 2 062 734 du cadastre du Québec (690, chemin Bélair-Est, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-92 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour le lotissement et l'aliénation des parties des lots 2 059 324 et 2 062 734 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-74

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une carrière sur le lot 1 963 134 du cadastre du Québec (route Lagueux, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-94 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le renouvellement d'une autorisation pour l'exploitation d'une carrière sur le lot 1 963 134 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-75

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 6 499 247 du cadastre du Québec (1012, chemin Olivier, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-95 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 6 499 247 du cadastre du Québec,

et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-76

Avenant à l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec Mon quartier de Lévis

[Document d'aide à la décision DEV-2024-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-00 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'avenant à l'entente concernant l'octroi d'une aide financière à intervenir avec Mon quartier de Lévis, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2024-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-77

Contrat relatif à l'obtention d'un contrat d'entreprise de *Microsoft* à intervenir avec Microsoft Corp. et désignation d'une représentante et de représentants

[Document d'aide à la décision APP-2024-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-03 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De conclure le contrat relatif à l'obtention d'un contrat d'entreprise de *Microsoft*, dans le but d'acquérir notamment le support étendu pour nos serveurs ayant le système d'exploitation *Windows Server 2012*, à intervenir avec Microsoft Corp., dont la facturation proviendra de Microsoft Canada, inc., pour une dépense estimée à 266 449,50 \$, avant les taxes applicables et l'augmentation possible du coût des licences prévues au contrat, pour une durée initiale de trois ans, conformément à sa soumission en date du 26 octobre 2023 et aux termes du contrat, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-009.

De désigner la directrice générale adjointe – services de proximité, le directeur général adjoint – développement durable, le directeur général adjoint –

services de proximité, le directeur de l'Approvisionnement et le directeur des Technologies de l'information, à titre de représentante ou représentants de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-78

Financement de la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 263 du cadastre du Québec (rue des Écureuils, secteur Lévis) et promesse de vente

[Document d'aide à la décision APP-GI-2024-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-13 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De financer la dépense relative à l'acquisition du lot 2 360 263 du cadastre du Québec au montant maximum de 448 100 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'accepter la promesse de vente de ce lot, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-002, les frais relatifs à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-79

Addenda au bail concernant une partie de l'immeuble situé au 1300, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) à intervenir avec 9302-7399 Québec inc.

[Document d'aide à la décision APP-GI-2024-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-14 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

De conclure l'addenda concernant le renouvellement du bail d'une partie de l'immeuble situé au 1300, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) à intervenir avec 9302-7399 Québec inc., tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-004, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CV-2024-00-80

Avis de motion du Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 (optimisation de la délégation de pouvoirs et refonte du texte du règlement) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2024-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2024-001.

Ce règlement a pour objet de déléguer certains pouvoirs au comité exécutif et de permettre à ce comité de subdéléguer certains de ces pouvoirs, de même que de prévoir la refonte du texte de ce règlement et de remplacer le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 et ses amendements.

CV-2024-00-81

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-43 modifiant le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2024-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-43 modifiant le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2024-001.

Ce règlement a pour objet de préciser les normes d'accessibilité, et ce, dans l'optique de réduire les problèmes opérationnels liés aux installations non accessibles.

CV-2024-00-82

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A1804, A1818 et A1803, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-97 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-34-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans

changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-07-72.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-83

Adoption du Règlement RV-2024-34-31 modifiant le Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2024-002](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-31 modifiant le Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables a pour objet d'apporter des modifications au Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables afin d'ajouter les disques menstruels à la liste des produits acceptés, modifier le délai limite pour les produits d'hygiène lavables et modifier l'exigence relative à la preuve de résidence ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-14 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2024-34-31 modifiant le Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-84

Adoption du Règlement RV-2024-34-32 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

[Document d'aide à la décision FIN-2024-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-32 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 5 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-23 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le Règlement RV-2024-34-32 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-85

Adoption du Règlement RV-2024-34-33 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations
[Document d'aide à la décision FIN-2024-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-33 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-23 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le Règlement RV-2024-34-33 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-86

Adoption du Règlement RV-2024-34-34 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations
[Document d'aide à la décision FIN-2024-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-34 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 25 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but

d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-23 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le Règlement RV-2024-34-34 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-87

Adoption du Règlement RV-2024-34-35 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

[Document d'aide à la décision FIN-2024-002](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-35 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 75 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour ce règlement d'emprunt.

D'adopter le Règlement RV-2024-34-35 décrétant un emprunt de

75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-88

Adoption du Règlement RV-2024-34-36 décrétant un emprunt de 60 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-2024-002](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-36 décrétant un emprunt de 60 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 60 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-24 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour ce règlement d'emprunt.

D'adopter le Règlement RV-2024-34-36 décrétant un emprunt de 60 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-89

Adoption du Règlement RV-2024-34-41 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2024-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-41 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Berlioz, Christ-Roi, Pampalon (secteur Lévis), Courchevel (secteur Saint-Romuald), des Pionniers (secteur Saint-Nicolas), de Saint-Romuald (secteur Saint-Romuald), du Moulin (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), du Centre-Hospitalier (secteur Charny), Saint-Vincent (secteur Saint-Romuald) et Ferdinand-Demers (secteur Charny) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-61 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2024-34-41 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-90

Adoption du Règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (définitions et dispositions normatives concernant les résidences de tourisme)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-025](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de définir certains termes liés à certains établissements d'hébergement touristique;
- d'ajouter la classe d'usages C703, résidence de tourisme, comme usage autorisé dans les zones M1706, M2563 et M2873, ainsi que les spécifications applicables à cette classe d'usages;
- de prévoir que les normes relatives à la classe d'usages C703, résidence de tourisme, soit plus particulièrement, celles relatives au stationnement et celles énoncées à l'article 117.3 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, s'appliquent dans toutes les zones où cette classe d'usages est autorisée;
- d'interdire la classe d'usages C703, résidence de tourisme, dans les zones H1102, H1139 et H2175 ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-98 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-07-73.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-91

**Aide financière spéciale postpandémique à 9149-8329 Québec inc.,
financement afférent, entente de visibilité quinquennale à intervenir,
acquisition en propriété superficière des lots 5 717 601 et 6 397 438 du
cadastre du Québec et transaction et quittance à intervenir**

[Document d'aide à la décision DAJSC-2024-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution
CE-2024-01-22 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder une aide financière spéciale postpandémique de 1 200 000 \$ à
9149-8329 Québec inc., pour l'exploitation du Centre de congrès et
d'expositions de Lévis et le maintien de ses activités et opérations auprès de la
population lévisienne et de la clientèle du tourisme d'affaires, à même
l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, aux conditions
prévues à la fiche de prise de décision DAJSC-2024-005.

De conclure l'entente de visibilité quinquennale à intervenir avec 9149-8329
Québec inc., relative à l'exploitation du Centre de congrès et d'expositions de
Lévis, telle qu'elle est jointe en annexe à cette fiche de prise de décision, et
d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner
plein effet à la présente résolution.

D'acquérir, en propriété superficière, les lots 5 717 601 et 6 397 438 du
cadastre du Québec, au prix et aux autres conditions mentionnées à cette fiche
de prise de décision, et ce, conditionnellement à l'entrée en vigueur d'un
règlement d'emprunt spécifique prévoyant le financement de cette dépense, et
d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner
plein effet à la présente résolution.

De conclure la transaction et quittance à intervenir avec 9149-8329 Québec
inc., confirmant l'entente de principe intervenue entre les parties au terme
d'une démarche de médiation, telle qu'elle est jointe en annexe à cette fiche de
prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document
requis pour donner plein effet à la présente résolution.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle
le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle
Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey,
Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Michel Patry et le maire
Gilles Lehouillier votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent
contre la proposition.

Le maire déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2024-00-92

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-44 décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec (agrandissement du centre de congrès et d'expositions de Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DAJSC-2024-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-44 décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DAJSC-2024-005.

Ce règlement a pour objet de financer la dépense relative à l'acquisition des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec par un emprunt n'excédant pas la somme de 11 565 000 \$, d'un terme de 32 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV-2024-00-93

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2024-00-94

Condoléances aux membres de la famille de monsieur Patrice Jolicoeur

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville aux membres de la famille de monsieur Patrice Jolicoeur, qui a été membre du conseil de l'ex-Ville de Pintendre pendant de nombreuses années à servir les citoyennes et citoyens et de souligner l'implication exceptionnelle de ce grand Lévisien au sein de notre communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-95 modifiée par CV-2024-01-66, par CV-2024-03-03

Mandat à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement relatif à l'intégration des unités d'habitation accessoires détachées

ATTENDU QUE le Règlement RV-2022-22-11 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement de la Ville stipule au point 11.4 d'analyser la possibilité de permettre les unités d'habitation d'accessoires ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De mandater la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement
d'analyser et d'étudier l'intégration des unités d'habitation accessoires
détachées dans les quartiers du territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-96

**Félicitations aux organisatrices et aux organisateurs du Pentathlon
d'hiver de Saint-Étienne**

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisatrices et les organisateurs du Pentathlon d'hiver de
Saint-Étienne qui a eu lieu le 10 février 2024, source de fierté et d'inspiration
pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-97

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 57, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
